

AR PREFECTURE

047-200068930-20190627-2019C\_78AX\_STA-CC  
Regu le 05/07/2019

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
DE L'ASSAINISSEMENT 2018**

**Annexe à la délibération N°2019C-78-STA**



**FUMEL**

**VALLÉE DU LOT**

1.	POURQUOI UN RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT..	3
2.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	3
2.1.	Description générale.....	3
2.1.1.	<i>Généralités.....</i>	3
2.1.2.	<i>Travaux programmés.....</i>	4
2.1.3.	<i>Le prix moyen de l'assainissement.....</i>	4
2.2.	La structure de gestion du service de l'assainissement .....	4
2.2.1.	<i>Moyens humains .....</i>	4
2.2.2.	<i>Moyens matériels.....</i>	4
2.3.	La chaîne de l'assainissement .....	4
2.3.1.	<i>Le réseau de collecte des eaux usées (estimatif).....</i>	4
2.3.2.	<i>Les systèmes d'épuration des eaux.....</i>	7
2.4.	Le prix du service de l'assainissement collectif.....	11
2.5.	Les données financières .....	11
2.5.1.	<i>Recettes .....</i>	11
2.5.2.	<i>Dépenses.....</i>	12
2.6.	Les indicateurs de performance .....	13
2.6.1.	<i>Taux de boues évacuées selon une filière pérennisée.....</i>	13
2.6.2.	<i>Facturation redevance .....</i>	13
2.6.3.	<i>Existence d'une Commission consultative des services publics locaux.....</i>	13
3.	LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) .....	13
3.1.	Description générale.....	13
3.2.	Structure compétente .....	13
3.3.	Les prestations ANC réalisées par le SPANC en 2018.....	13
3.4.	Les prestations ANC réalisées par prestation de service en 2018 .....	18
3.5.	Le prix du service .....	19
3.6.	Les moyens humains du Service.....	19
3.7.	Les prestations réalisées pour le compte de la régie Assainissement Collectif.....	19
3.8.	Les données financières .....	21
3.8.1.	<i>Recettes .....</i>	21
3.8.2.	<i>Dépenses.....</i>	21

## 1. POURQUOI UN RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Fumel Vallée du Lot regroupe les communes de Anthé, Auradou, Blanquefort sur Briolance, Bourlens, Cazideroque, Condezaygues, Courbiac, Cuzorn, Dausse, Frespech, Fumel, Lacapelle-Biron, Masquières, Massels, Massoulès, Monsempron-Libos, Montayral, Penne d'Agenais, Saint-Front sur Lémance, Saint-Georges, Saint Sylvestre, Saint-Vite, Sauveterre-la-Lémance, Thézac, Tournon d'Agenais, Trémons et Trentels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, elle exerce la compétence assainissement sur les communes de Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Front, Saint-Georges, Saint-Vite, Sauveterre-la-Lémance et Trentels.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, elle exerce la compétence assainissement de Lacapelle-Biron.

Dans le cadre de la délégation de cette compétence, la Communauté a obligation de respecter le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et les articles D 2224-1, D 2224-2 et D 2224-3 ainsi que l'annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux textes réglementaires précités, le Président de la Communauté doit présenter à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui comprend les indicateurs techniques et financiers.

A l'issue de cette présentation, ce rapport est transmis à chaque commune pour que le maire le présente à son conseil municipal, au plus dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article 5 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le rapport sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la présentation au conseil communautaire et un exemplaire sera transmis au préfet pour information.

## 2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.1. Description générale

#### 2.1.1. Généralités

La compétence en matière d'assainissement collectif a été déléguée par les onze communes de la Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2004, Lacapelle-Biron depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. Les douze communes possèdent un réseau d'assainissement collectif.

Sur les 25 524 habitants que compte la Communauté, environ 10 500 dépendent du Service assainissement collectif.

L'exploitation de l'assainissement collectif est réalisée en régie directe par les services de Fumel Vallée du Lot.

A noter, que le bloc de compétence Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif sera transféré, au Syndicat Départemental Eau47, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Délibération 2018D-114-STA, prise en conseil communautaire le 24 septembre 2018.

Travaux réalisés

Le programme de travaux réalisé en 2018 décrit comme suit :

**Travaux entreprise :**

- Etude diagnostic du système d'assainissement de cinq communes : Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite

**Travaux en régie :**

- 21 branchements EU maisons neuves, maisons existantes et terrain à bâtir.
- 25 contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif.

### 2.1.2. Travaux programmés

#### Travaux entreprise :

- Chemisage réseau d'assainissement avenue de l'Usine commune de Fumel.

### 2.1.3. Le prix moyen de l'assainissement

#### 2.1.3.1. Prix moyen du bassin Adour Garonne

D'après les données de l'Agence Adour Garonne, le prix moyen 2013 de l'eau pour la collecte et l'assainissement des eaux usées est de 2.33 € / m<sup>3</sup>

#### 2.1.3.2. Prix moyen du service d'assainissement de Fumel Vallée du Lot.

Le prix pratiqué sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune Fumel Vallée du Lot se compose :

D'une part fixe : 70 €,

D'une part variable : 1.50 € / m<sup>3</sup> soit un prix moyen de 2.08 € / m<sup>3</sup>,

Donc inférieur à celui du bassin pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>.

## 2.2. La structure de gestion du service de l'assainissement

Le service est géré en régie directe par la communauté de commune de Fumel Vallée du Lot.

### 2.2.1. Moyens humains

L'effectif du Service est composé : 1 responsable de service

Equipe Travaux en Régie : 2 Agents (Temps Partiel)

Equipe entretien STEP et Réseaux : 2 Agents

Le directeur des services techniques, le technicien du Bureau d'Etudes et une secrétaire : Temps partiel

### 2.2.2. Moyens matériels

Le parc est constitué : 1 VL

Equipe Travaux Régie : camion benne 7 T et 13 T, camion poly benne 14 T, Pelle mécanique 5,5 T

Equipe STEP : camion Hydro-cureur, véhicule utilitaire 3,5 T benne

Les ouvrages se composent de 4 stations d'épuration de type « boues activées » et de 10 stations d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » et de 20 postes de relevage.

## 2.3. La chaîne de l'assainissement

### 2.3.1. Le réseau de collecte des eaux usées (estimatif)

#### 2.3.1.1. Réseau :

Commune	UNITAIRE en KM	SEPARATIF en KM
BLANQUEFORT-sur-BRIOLANCE		4.086
CONDEZAYGUES		7.546
CUZORN		5.713
FUMEL	9.600	23.617
LACAPELLE BIRON		1.900
MONSEMPRON-LIBOS	7.470	4.890
MONTAYRAL	7.400	14.367
SAINT-FRONT		2.710
SAINT GEORGES		1.706
SAINT-VITE	2.160	12.301
SAUVETERRE		6.600
TRENTELS		4.970
<b>TOTAL</b>	<b>26.630</b>	<b>90.406</b>

Le réseau a un âge moyen qui peut être estimé de l'ordre de 35 à 40 ans.

La Communauté a décidé d'inscrire chaque année au budget une somme pour réhabiliter les réseaux les plus anciens et ainsi supprimer des problèmes de casse ou de mauvais fonctionnement de ces réseaux.

### 2.3.1.2. Les postes de relevage

En 2013, l'ensemble des pompes de relevage de tous les postes de refoulement ont été révisées ou remplacées selon leurs degrés d'usures.

#### Condezaygues :

Poste de refoulement de Cazal Redouns

Ce poste fonctionne correctement : mise en service en 2004

Poste de refoulement de Peyrmatieu

Mise en service en 2009

#### Fumel :

Poste de refoulement de Condat

Ce poste fonctionne correctement, quelques dysfonctionnements ont été observés :

- le transfert d'eaux claires parasites en permanence
- le dépôt d'amas de graisse non négligeable qui peut altérer le fonctionnement de ce poste.

Il sera nécessaire de réaliser un diagnostic sur le réseau en amont du poste.

Mise en service des équipements en 2004 sur le génie civil existant.

4 postes de refoulement rue Jean Jaques Rousseaux

Ces postes fonctionnent correctement. Mise en service en 2007

Poste de refoulement du camping à Condat

Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2007

Poste de refoulement de l'Embarcadère

Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2007

Poste de refoulement du Chemin Rouge

Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2004

Poste de refoulement stade Henri Cavallier

Ce poste fonctionne correctement.

Poste de refoulement Martiloque

Ce poste doit être réhabilité, son installation électrique n'est plus aux normes.

Poste de refoulement Piquet

Ce poste doit être réhabilité.

Poste de refoulement du Pierrou

Poste remplacé en 2012.

Poste de refoulement du Clos de Bardy

Ce poste fonctionne correctement.

#### Monsempron-Libos :

Poste de refoulement Impasse de la Cascade

Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2004

#### Montayral :

Poste de refoulement du Terrain

Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2007

Poste de refoulement de Cadamas

Ce poste de refoulement reçoit les eaux d'une partie de la Zone Portes du Quercy et notamment les eaux du Centre Leclerc, ainsi que l'Avenue de Cadamas. Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2005

Poste de refoulement de Portes du Quercy

Ce poste de refoulement reçoit les eaux de l'extension de la Zone Portes du Quercy et les eaux de l'Avenue du Lot. Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2007.

#### Saint-Vite

Poste de Liboussou

Ce poste fonctionne correctement. Mise en service en 2007

PR ancienne STEP

Ce poste fonctionne correctement. C'est un poste de 2007

#### Saint Front sur Lémance :

Poste de refoulement du Bourg (D710)

Ce poste fonctionne correctement. C'est un poste de 2011

#### Sauveterre la Lémance :

PR station Total route de Villefranche du Périgord

Ce poste a été entièrement réhabilité en 2014.

#### 2.3.1.3. Les déversoirs d'orage

Commune	Situation	Milieu récepteur
FUMEL	Rue du Pont	Lot
FUMEL	Rue Jasmin	Layquette
FUMEL	Rue Max Dormoy	Lot
FUMEL	Rue Soulacroix	Lot
FUMEL	Place Saulou	Lot
MONSEMPRON-LIBOS	7 Rue du Lot	Lot
MONSEMPRON-LIBOS	39 Rue du Lot	Lot
MONTAYRAL	Rue de la Libération	Lot
MONTAYRAL	Avenue du Causse	Ruisseau Ladhuie

### 2.3.2. Les systèmes d'épuration des eaux

#### Blanquefort-sur-Briolance (bourg) :

La station d'épuration se situe sur la commune de Blanquefort sur Briolance, à la sortie du Bourg, en allant vers Saint-Front. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 150 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée en 2012 par la société Jean Voisin.

Le rejet de la station se fait dans un fossé.

**Population raccordée : 90 habitants**

**Charge hydraulique :** Débit moyen : **0,12 m3/h** Débit pointe : **0.58 m3/h**

**Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DBO5	1.27kg/j
DCO	3.05 kg/j
MES	1.46kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : **200 kg/an** Destination : **ISDND de l'Albié (47)**

#### Blanquefort-sur-Briolance (La Sauvetat) :

La station d'épuration se situe sur la commune de Blanquefort-sur-Briolance, à la sortie du hameau de La Sauvetat de Blanquefort sur la route de Lacapelle-Biron. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 150 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2007 par DUBREUILH SA.

Le rejet de la station se fait dans la Briolance.

**Population raccordée : 64 habitants**

**Charge hydraulique :** Débit moyen : **0,15 m3/h** Débit pointe : **0.58 m3/h**

**Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DBO5	1.15kg/j
DCO	3.39 kg/j
MES	1.30 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : **200 kg/an** Destination : **ISDND de l'Albié (47)**

#### Condezaygues :

La station d'épuration se situe sur la commune de Condezaygues, à proximité du pont de la route départementale 911. C'est une station de type « boues activées » et d'une capacité de traitement théorique de 15 000 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée en 1980 par SOGEA.

Le rejet se fait depuis fin 2007 directement dans le Lot. En 2006, une unité de dépotage et traitement des matières de vidange et des graisses a été mise en service.

**Population raccordée : 10962 habitants**

**Charge hydraulique :** Débit moyen **109.30 m3/h** Débit pointe : **120 m3/h**

**Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DBO5	929.16 kg/j
Mes	765.09 kg/j
DCO	1830.56kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : **584 kg/semaine** Destination : **ISDND de l'Albié (47)**

Boues issues de la station :

Quantité de matières sèches éliminées :

En décharge **0 tonnes**

En épandage **0 tonne de MS**

En compostage **825 tonnes à 18% soit 148.570 tonnes de Matières sèches**

**Cuzorn (bourg) :**

La station d'épuration se situe sur la commune de Cuzorn, à proximité du pont de la route départementale 710. C'est une station de type « boues activées » et d'une capacité de traitement théorique de 300 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée en 1996 par CISE.

Le rejet de la station se fait dans la Lémance.

**Population raccordée : 260 habitants**

**Charge hydraulique : Débit moyen : 1,86 m3/h Débit pointe : 4.49 m3/h**

**Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DBO5	5.71 kg/j
Mes	6.52 kg/j
DCO	5.75 kg/j
Azote	1.09 kg/j
Phosphore	1.29 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : 200 kg/an Destination : ISDND de l'Albié (47)

Boues issues de la station :

Quantité de matières sèches éliminées :

En compost 1,400 tonnes de MS

**Cuzorn (La Jasse Tesquet) :**

La station d'épuration se situe sur la commune de Cuzorn, à la sortie du hameau de La Jasse Tesquet sur la route de Fumel. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 190 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée en 2012 par la société Jean Voisin.

Le rejet de la station se fait dans la Lémance.

**Charge hydraulique : Débit moyen : 0,16 m3/h Débit pointe : 1.18 m3/h**

**Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DBO5	0.91kg/j
DCO	2.06 kg/j
MES	0.61 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : 200 kg/an Destination : ISDND de l'Albié (47)

**Lacapelle-Biron :**

La station d'épuration se situe sur la commune de Lacapelle-Biron dans le Bourg derrière la salle des Fêtes.

C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 330 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2017 par DUBREUILH SA.

Le rejet de la station se fait dans la Lède.

**Population raccordée : 280 habitants**

**Charge hydraulique : Débit moyen : 2.08 m3/h Débit pointe : 5.80 m3/h**

**Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DBO5	15 kg/j
Mes	23 kg/j
DCO	54 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : 300 Kg/j Destination : ISDND de l'Albié (47)

DCO 14.28 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : 300 Kilo/an Destination : ISDND de l'Albié (47)

Boues issues de la station :  
 Quantité de matières sèches éliminées :  
 En compost 1.200 tonnes de MS

#### Saint-Front sur Lémance (Bourg) :

La station d'épuration se situe sur la commune de Saint-Front dans le Bourg, à proximité du pont de la Lémance. C'est une station de type « boues activées » et d'une capacité de traitement théorique de 450 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée en 1980 par la société CAER.

Le rejet de la station se fait dans la Lémance.

Population raccordée : 130 habitants

Charge hydraulique : Débit moyen : 0.91 m3/h Débit pointe : 2.03 m3/h

Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :

DB05	7.70 kg/j
Mes	12.95 kg/j
DCO	20.70 kg/j

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : Tonnage : 300 Kilo/an Destination : ISDND de l'Albié (47)

Boues issues de la station :

Quantité de matières sèches éliminées :  
 En compost 1.200 tonnes de MS

#### Saint-Front (Bonaguil) :

La station d'épuration se situe sur la commune de Saint-Front dans le Bourg de Bonaguil, sur le parking devant les restaurants. C'est une station TOPAZE T100 de type « boues activées » enterrée d'une capacité de traitement théorique de 100 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2007 par la société SOC.

Le rejet de la station se fait dans le ruisseau de Bonaguil.

Population raccordée : 45 habitants.

#### Sauveterre-la-Lémance :

La station d'épuration se situe sur la commune de Sauveterre, à proximité de la Lémance. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 570 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2017 par DUBREUILH SA.

Le rejet de la station se fait dans la Lémance.

Population raccordée : 480 habitants

Charge hydraulique : Débit moyen : 3.30 m3/h Débit pointe : 6.80 m3/h

Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :

DB05	27 kg/j
Mes	41 kg/j
DCO	54 kg/j

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 300 Kg/j Destination : ISDND de l'Albié (47)

#### Trentels (Bourg) :

La station d'épuration se situe sur la commune de Trentels dans le bourg, à proximité de la station de pompage de l'ASA. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 225 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée en 2001 par Jean VOISIN SA.

Le rejet de la station se fait dans le Lot.

Population raccordée : 120 habitants

Charge hydraulique : Débit moyen : 0,67 m3/h Débit pointe : 1,49 m3/h

Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :

DB05	7.15 kg/j
Mes	8.50 kg/j
DCO	21.88 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : 300 kg/an

Destination : ISDND de l'Albié (47)

**Trentels (Lustrac) :**

La station d'épuration se situe sur la commune de Trentels dans le Bourg de Lustrac. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 75 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2007 par Jean VOISIN SA.

Le rejet de la station se fait dans le Lot.

**Population raccordée : 25 habitants****Charge hydraulique : Débit moyen : 0,15 m3/h****Débit pointe : 0,50 m3/h****Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DB05	0.49 kg/j
Mes	1.07 kg/j
DCO	0.99 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : 300 kg/an

Destination : ISDND de l'Albié (47)

**Trentels (Ladignac) :**

La station d'épuration se situe sur la commune de Trentels dans le Bourg de Ladignac. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 300 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2008 par VALBIO.

Le rejet de la station se fait dans le Lot.

**Population raccordée : 100 habitants****Charge hydraulique : Débit moyen : 0.13 m3/h****Débit pointe : 0,59 m3/h****Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DB05	1.22 kg/j.
DCO	3.33 kg/j
Mes	1.11 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage : 300 kg/an

Destination : ISDND de l'Albié (47)

**Saint-Georges (Bourg) :**

La station d'épuration se situe sur la commune de Saint Georges. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 130 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée fin 2010 par Jean VOISIN SA.

Le rejet de la station se fait dans le ruisseau « la Bellague »

**Population raccordée : 90 habitants****Charge hydraulique : Débit moyen : 0.16 m3/h****Débit pointe : 1.95 m3/h****Charge de pollution moyenne annuelle par paramètres :**

DB05	1.56 kg/j.
DCO	2.24 kg/j
Mes	0.93 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : Tonnage :

200 kg/an

Destination :

ISDND de l'Albié (47)

**Saint-Georges (Barthes) :**

La station d'épuration se situe sur la commune de St-Georges à la sortie du hameau de Barthes. C'est une station de type filtres plantés de roseaux et d'une capacité de traitement théorique de 60 EH (Equivalents Habitants). Elle a été réalisée et mise en service en 2010 par la société SAUR TP. Le rejet de la station se fait dans le ruisseau « la Bellague ».

Population raccordée : 10 habitants

Charge hydraulique : : Débit moyen : 0.09 m3/h Débit pointe : 0,98 m3/h

DBO5 1.56 kg/j.

DCO 0.02 kg/j

Mes 0.01 kg/j

**Les sous-produits de l'épuration**

Produits de dégrillage : tonnage : 200 kg/an

Destination : ISDND de l'Albié (47)

**2.4. Le prix du service de l'assainissement collectif**

Le coût de l'assainissement est le même sur l'ensemble du territoire communautaire :

- La part fixe est constituée par un abonnement d'un montant de 70,00 € par an
- La part variable est constituée par un coût au m3 d'eau consommée et s'élève à 1.50 € par m<sup>3</sup>.

Facture type pour 120 m3 annuel :

	Année 2018
Abonnement annuel	70
Part exploitation et investissement	180
<b>Total pour 120 m3</b>	<b>250</b>

Le prix moyen pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 279.60 € par an pour 120 m<sup>3</sup>

**2.5. Les données financières****2.5.1. Recettes**

Fonctionnement :

RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018
013 - ATTENUATION DE CHARGES		4 140,04
70 - PRODUITS DES SERVICES DU	899 375,00	585 900,99
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 000,00	1 845,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION		
76 - PRODUITS FINANCIERS		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,56	1 331,48
042 - OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	106 370,42	91 370,42
TOTAL OPERATIONS REELLES	901 385,56	593 217,51
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	106 370,42	91 370,42
002 excédent de fonctionnement reporté	635 421,02	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 643 177,00</b>	<b>684 587,93</b>

## Investissement :

RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018
10 – RESSOURCES PROPRES EXTERNES	339 892,22	346 431,04
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	609 716,84	97 398,77
16 – EMPRUNTE ET DETTES ASSIMILEES		
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 443,00	5 443,20
040 – OP TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	593 448,94	593 448,94
021 – virement de la section de fonctionnement	0,00	
001 – EXCEDENT INVEST REPORTE	0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 548 501,00</b>	<b>1 042 721,95</b>

## 2.5.2. Dépenses

## Fonctionnement :

DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	587 337,21	219 347,90
012 – CHARGES DE PERSONNEL	291 053,00	274 192,98
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	43 000,00	42 136,87
66 - CHARGES FINANCIERES	51 337,85	14 455,67
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	5 384,96
014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 000,00	0,00
042 – OP TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	593 448,94	593 448,94
022- Dépenses imprévues	50 000,00	
023 – Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 049 728,06</b>	<b>555 518,38</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>593 448,94</b>	<b>593 448,94</b>
002 – Déficit d'exploitation reporté		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 643 177,00</b>	<b>1 148 967,32</b>

## Investissement :

DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018
10 – DOTATION, FONDS DIVERS, RESERVES		
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	13 500,00	
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	171 256,36	171 222,03
20 – IMMOBILISATION INCORPORELLES	255 357,00	193 346,40
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	939 158,15	196 376,05
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS		
040- OP TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	106 370,27	91 370,42
020 – DEPENSES IMPREVUS	50 000,00	
001 – Solde d'exécution négatif reporté N-1	12 859,22	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 548 501,00</b>	<b>652 314,90</b>

## 2.6. Les indicateurs de performance

### 2.6.1. Taux de boues évacuées selon une filière pérennisée

C'est le tonnage de matières sèches de boues admises par une filière pérennisée / tonnage de matière sèche totale de boues produites. Ce taux pour l'année 2018 est de **100%**

### 2.6.2. Facturation redevance

Depuis 2014, Fumel-Communauté a délégué la facturation de la redevance Assainissement Collectif à la SAUR dont le montant total net facturé en 2018 s'élève à 1 006 193,50 € (Fumel-Communauté) – Prestation facturation SAUR 2017 : 16 120,17 €)

### 2.6.3. Existence d'une Commission consultative des services publics locaux

Cette commission n'existe pas.

## 3. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

### 3.1. Description générale

Le SPANC de Fumel Vallée du lot gère les missions de contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif dévolues aux communes de Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Massels, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Front sur Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite, Sauveterre-la-Lémance et Trentels.

Ces communes regroupent environ 16 982 habitants dont environ 7 565 bénéficient de ce service.

### 3.2. Structure compétente

La compétence « Assainissement Non Collectif » détenue par les communes de Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Saint-Front sur Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite, Sauveterre-la-Lémance et Montayral a été transférée à Fumel-Communauté depuis le 14 février 2002, date de création du SPANC.

La commune de Trentels a délégué cette compétence lors de son adhésion à Fumel-Communauté le 31 décembre 2002, la commune de Lacapelle-Biron le 1<sup>er</sup> avril 2010 et la commune de Massels le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 3.3. Les prestations ANC réalisées par le SPANC en 2018

Avec un parc de plus de 3 350 installations d'assainissement, environ 40 % de la population présente sur le territoire intercommunal est concernée par le SPANC.

Les prestations réalisées par le SPANC sont les suivantes :

- Instruction des documents d'urbanisme
- Instruction des demandes de réhabilitation
- Contrôle de réalisation travaux
- Contrôle de bon fonctionnement dont le contrôle pour vente d'immeuble.

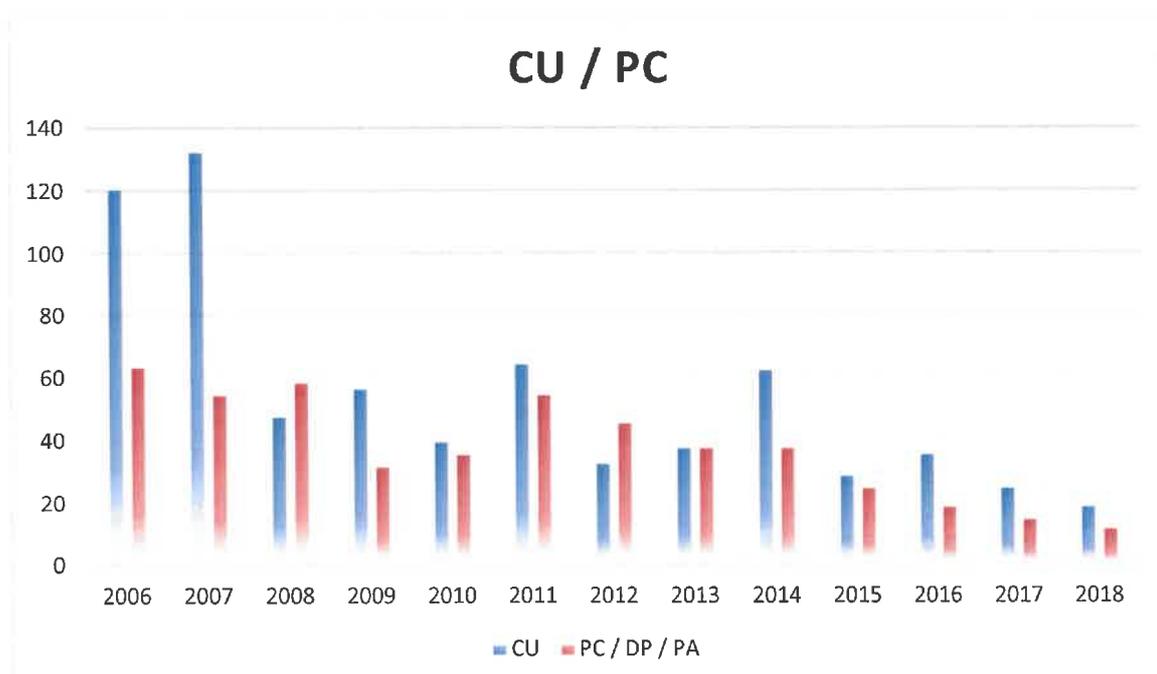
D'autres prestations sont effectuées par le SPANC pour le compte de l'assainissement collectif et de l'administration générale.

Pour chaque prestation, un récapitulatif annuel est fourni ainsi que son évolution pluriannuelle. Ces évolutions présentent les années 2006 à 2018. En effet, les données datant d'avant 2005 sont incomplètes et peu exploitables (remaniement du Service, vol informatique etc...).

- **Instruction des documents d'urbanisme**

Cette année, le Service a instruit **18** Certificats d'Urbanisme (CU) et **11** Permis de Construire (PC).

Instruction des documents d'urbanisme ANC		
Commune	CU	PC / DP / PA
Blanquefort-sur-Briolance	3	2
Condezaygues	0	
Cuzorn	1	
Fumel	6	3
Lacapelle-Biron	2	
Massels	0	
Monsempron-Libos	2	1
Montayral	4	2
Saint-Front-sur-Lémance	0	1
Saint-Georges	0	
Saint-Vite	0	
Sauveterre-la-Lémance	0	1
Trentels	0	1
	<b>18</b>	<b>11</b>



*Evolution pluriannuelle du nombre de dossiers traités*

Cu : On note une baisse de l'instruction des CU depuis 2008 puisque :

- l'usage des Certificats d'Urbanisme a été minimisé par la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur fin 2007
- depuis juillet 2012, le service n'interroge plus le SPANC afin de déterminer dans quelle zone d'assainissement (AC / ANC) se situe la demande de CU mais interroge la commune concernée (réforme du code de l'urbanisme). Cette dernière n'interroge pas systématiquement le SPANC.

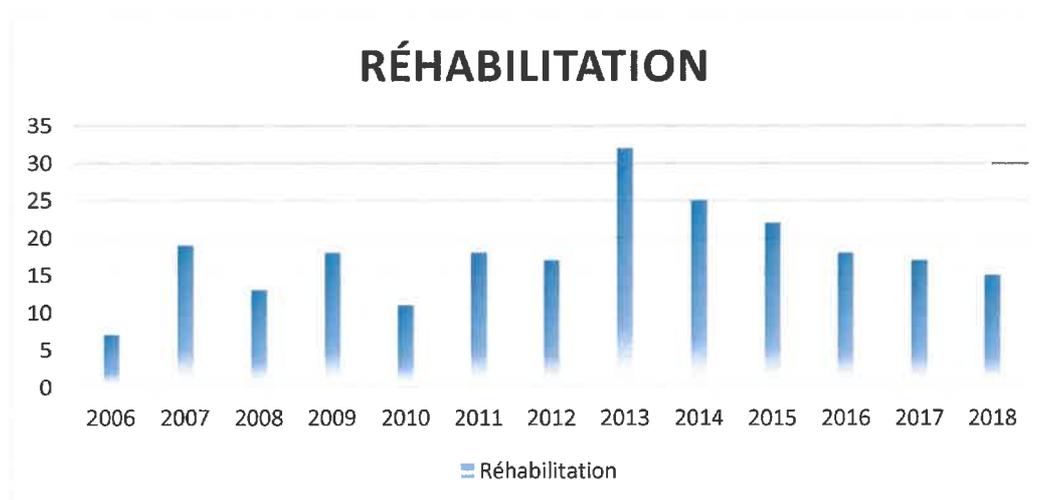
PC : On constate une baisse de l'instruction des PC depuis 2008 due à la conjoncture économique.

Le territoire contrôlé par le SPANC de Fumel Vallée du lot, diminue d'années en années.

- **Instruction des demandes de réhabilitation**

Pour 2018, le Service a accompagné 15 demandes de réhabilitation.

Instruction Réhabilitation ANC	
Commune	Réhabilitation
Blanquefort-sur-Briolance	3
Condezaygues	1
Cuzorn	
Fumel	3
Lacapelle-Biron	
Massels	
Monsempron-Libos	1
Montayral	3
Saint-Front-sur-Lémance	
Saint-Georges	
Saint-Vite	
Sauveterre-la-Lémance	2
Trentels	2
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>



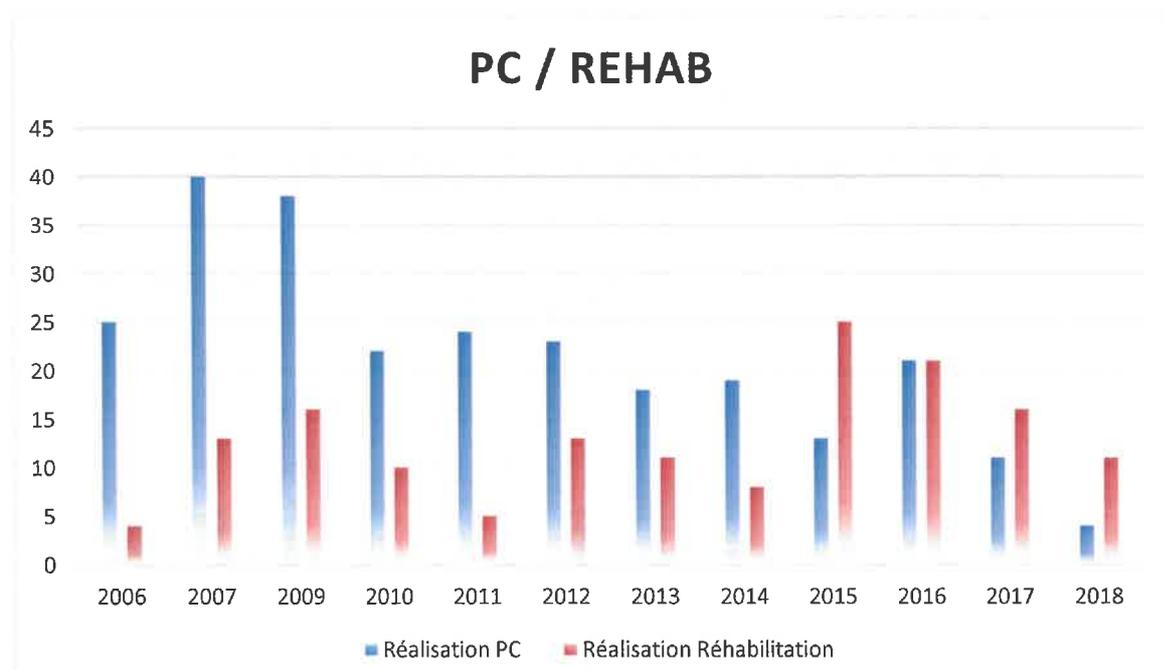
*Evolution pluriannuelle du nombre de dossiers traités*

**Réhabilitation** : on observe un maintien de l'instruction des réhabilitations grâce aux campagnes de réhabilitations subventionnées menées en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- **Contrôle de réalisation**

Pour l'année écoulée, **16** contrôles de réalisation ont été suivis par le Service.

Contrôle de réalisation ANC		
Commune	PC	Réhabilitation
Blanquefort-sur-Briolance		2
Condezaygues		2
Cuzorn		
Fumel	1	2
Lacapelle-Biron		
Massels		
Monsempron-Libos		
Montayral	1	2
Saint-Front-sur-Lémance		
Saint-Georges		
Saint-Vite		
Sauveterre-la-Lémance	1	2
Trentels	1	2
<b>TOAL</b>	<b>4</b>	<b>12</b>



**Evolution pluriannuelle du nombre de dossiers traités**

Le nombre de réalisations fluctue en fonction des dépôts de P.C et de réhabilitations.

Cette mission d'accompagnement et de contrôle rassure autant l'utilisateur que l'entreprise exécutant les travaux. En effet, le Service assure un suivi technique et administratif, conseille la mise en place de matériaux (sables, graviers...) et matériels (fosse, tuyaux...), et veille au respect de la réglementation et de son évolution.

Au fur et à mesure des réalisations, on constate une nette amélioration sur la qualité, notamment grâce à l'établissement d'une relation de confiance entre les installateurs et le SPANC.

- **Contrôle de Bon Fonctionnement (CBF)**

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de la vente d'un immeuble à usage d'habitation le propriétaire/vendeur devra disposer d'un rapport de contrôle de bon fonctionnement datant de moins de 3 ans (Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et Loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010).

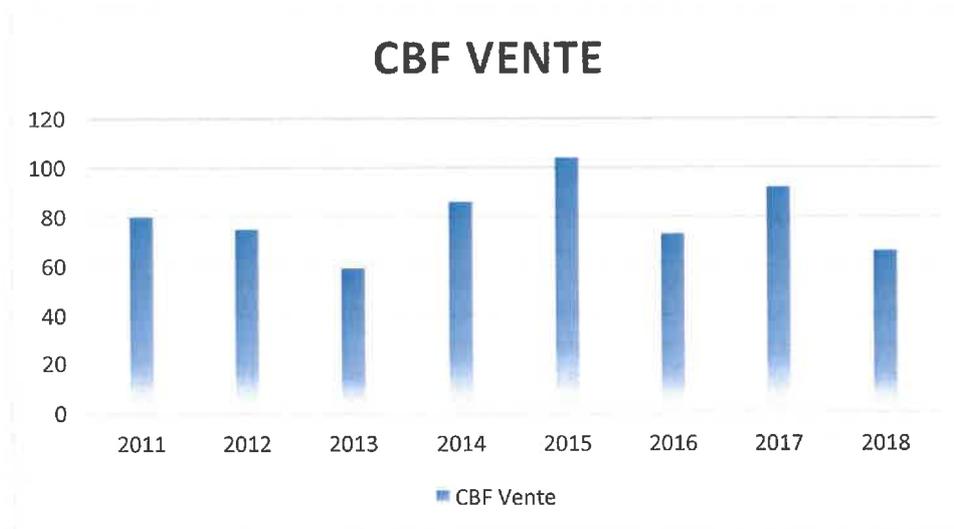
Dans le cas où ce rapport daterait de plus de 3 ans, un contrôle devra être réalisé, celui-ci étant à la charge du propriétaire/vendeur. Liés aux ventes immobilières, ces contrôles nécessitent d'être réactifs et de mettre en place une procédure rigoureuse. C'est pour cela qu'un formulaire de sollicitation a été rédigé par le service et distribué auprès des offices notariaux et des agences immobilières.

En 2018, 66 installations ont été visitées sur le territoire dans le cadre de vente d'immeuble.

Contrôle de Bon Fonctionnement (CBF)	
Commune	CBF
Blanquefort-sur-Briolance	6
Condezaygues	3
Cuzorn	6
Fumel	7
Lacapelle-Biron	2
Massels	3
Monsempron-Libos	5
Montayral	9
Saint-Front-sur-Lémance	2
Saint-Georges	4
Saint-Vite	5
Sauveterre-la-Lémance	7
Trentels	7
<b>TOAL</b>	<b>66</b>

Un fort pourcentage d'installation est jugé non acceptable. La cause principale est la non accessibilité des ouvrages qui ne permet pas de prouver l'existence de ces derniers.

On notera que le SPANC rencontre des difficultés quant au suivi de la mise aux normes des installations ANC non conforme dans l'année qui suit l'acte de vente de l'habitation. En effet, le SPANC n'est pas informé de quand et à qui la maison est vendue.

*Evolution pluriannuelle du nombre de dossiers traités*

On constate une demande constante des CBF pour vente.

- *Suivi de la gestion des matières de vidange*

Il est difficile de suivre le devenir des matières de vidange. En effet, les usagers nous fournissent rarement les bons de vidange qui nous renseignent sur la nature et la quantité des eaux usées collectées et sur les lieux où les matières de vidange sont dépotées et traitées.

Ces bons nous sont rarement fournis soit parce qu'ils sont égarés ou soit parce que l'utilisateur n'est pas passé par un prestataire agréé. Dans notre secteur, de nombreux agriculteurs vidangent des fosses et bacs à graisse sans être agréés.

### 3.4. Les prestations ANC réalisées par prestation de service en 2018

C'est dans le cadre d'une délégation de marché public que les contrôles périodiques de bon fonctionnement sont délégués à un prestataire privé SAUR depuis le 01/01/2015 selon la périodicité suivante :

Année	Périodicité	Communes	Nombre d'installations	Nombre d'installations par an
2015	1	Lacapelle-Biron	200	545
		Condezaygues	215	
		Montayral	130	
2016	2	Montayral	545	545
2017	3	Fumel	527	527
2018	4	Monsempron-Libos	161	488
		Fumel	170	
		Saint Vite	39	
		Saint Georges	118	

Pour l'année 2018, les installations ANC de la commune de Montayral ont été visitées.

488 installations ANC ont été contrôlées sur les 527 prévues. Certaines installations n'ont pas été visitées pour les raisons suivantes : résidence secondaire refus de visite... Aucune information n'est donnée sur ces derniers chiffres puisque le prestataire a pris du retard dans la remise de ces rapports de visites (de nombreux rapports ont été refaits pour cause d'erreur) et seule la moitié des rapports de synthèse n'a été rendu à ce jour.

Les habitations non contrôlées pour refus ou aucune réponse de leurs parts seront contrôlées lors de la prochaine campagne de Contrôle de Bon Fonctionnement.

### 3.5. Le prix du service

Le prix du service a été établi par la délibération du conseil communautaire du 18 février 2015, c'est une somme forfaitaire dont le montant est fonction du type de service rendu aux usagers :

- **110 €** pour les contrôles de conception-implantation,
- **75 €** pour le contrôle de réalisation *ou 225 €* dans le cas où le Service ne serait pas prévenu ou en mesure de constater la conformité des travaux réalisés (travaux réalisés le week-end, jours fériés, heures indues),
- **95 €** pour les visites de bon fonctionnement pour vente d'immeuble,
- **95 €** pour les visites périodiques de bon fonctionnement.

### 3.6. Les moyens humains du Service

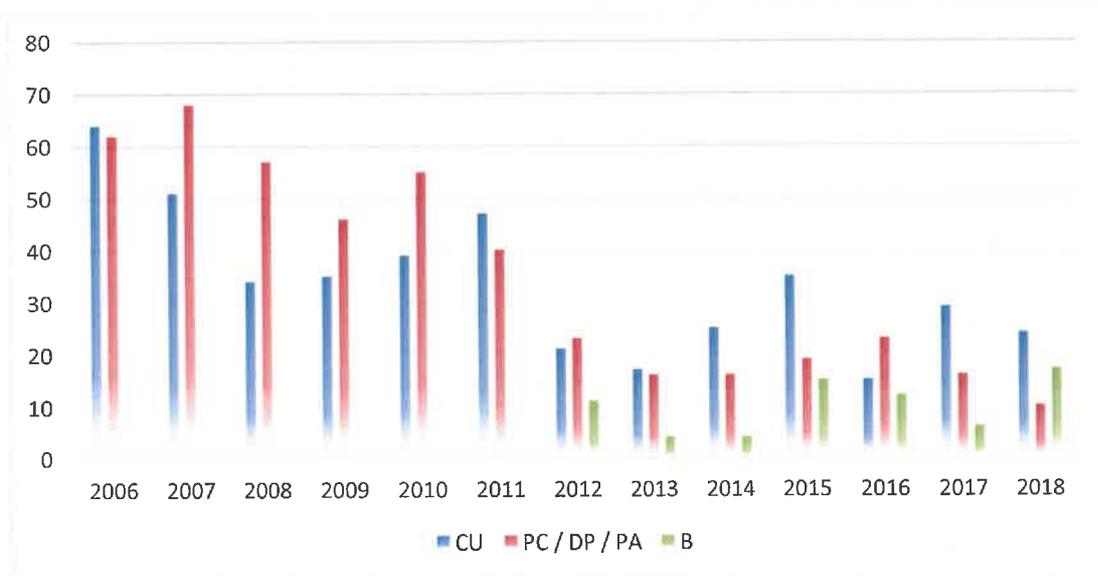
L'effectif du service d'assainissement non collectif est d'un technicien.

En 2018, environ 85 % du temps de ce technicien a été consacré au SPANC. Et pour les 15 % du temps restant, ce technicien en a consacré :

- 5 % pour le compte de l'administration générale : renseignement de la base de données du Système Informatique Géographique (SIG)
- 10 % pour le compte la régie de l'Assainissement Collectif (AC) : instruction des documents d'urbanisme (CU, PC), le suivi du paiement PRE et TRE, la préparation de la facturation A C et la réalisation de divers documents.

### 3.7. Les prestations réalisées pour le compte de la régie Assainissement Collectif

En 2018, pour le compte de la régie AC, le technicien a instruit **24** Certificats d'Urbanisme, **10** Permis de Construire, **17** demandes de Branchement.



### Evolution pluriannuelle du nombre de dossiers traités

**Cu** : On note une légère hausse de l'instruction des CU par rapport à 2012 / 2013.

**PC** : On constate une baisse de l'instruction des PC depuis 2012 due à la conjoncture économique.

Cette année, le technicien a réalisé, en collaboration avec le service assainissement collectif le suivi des dossiers PC de l'instruction à la facturation de la PFAC et TRE.

Instruction des documents d'urbanisme AC			
Commune	CU	PC / DP / PA	B
Blanquefort-sur-Briolance	2		
Condezaygues	1		2
Cuzorn	1		
Fumel	9	1	7
Lacapelle-Biron		1	2
Monsempron-Libos	2	1	
Montayral	3	5	4
Saint-Front-sur-Lémance	1		1
Saint-Georges			
Saint-Vite	1	2	1
Sauveterre-la-Lémance			
Trentels	4		
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>17</b>

3.8. Les données financières3.8.1. Recettes

Fonctionnement :

RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018
013 - ATTENUATION DE CHARGES		65,68
70 - PRODUITS DES SERVICES DUS	16 590,78	18 930,04
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	13 000,00	0,00
75 - Autres produits de gest° courantes	35 600,00	40 181,95
77 - Produits exceptionnels		58 218,58
TOTAL OPERATIONS REELLES	65 190,78	117 396,25
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		
002 excédent de fonctionnement reporté	65 177,22	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	130 368,00	117 396,25

Investissement :

RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018
10 Ressources propres externes		
040 Op. d'ordre de transfert entre section		
021 - virement de la section de fonctionnement	15 000,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté N-1	9 616,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 616,00	0,00

3.8.2. Dépenses

Fonctionnement :

DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 868,00	3 857,60
012 - DEPENSES DE PERSONNEL	41 500,00	38 500,97
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	2 909,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	375,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	7 000,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 000,00	
042 - OP. ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°		
TOTAL OPERATIONS REELLES	115 368,00	45 642,57
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	15 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	130 368,00	45 642,57

Investissement :

DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018
20 – Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	22 616,00	0,00
020 dépenses imprévues		
01 - Solde d'exécution N-1		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 616,00</b>	<b>0,00</b>

Fait à Fumel, le 05 JUL. 2019

Le Président

Didier CAMINADE

